Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260408-2026_04_17-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

COMMUNE DE PLÉLAN-LE-GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE PLÉLAN-LE-GRAND

2026-04-17

L'an deux mil vingt-six, le huit avril, le Conseil municipal de la Commune de PLÉLAN-LE-GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Olivier Ropert, Maire.

Secrétaire de Séance : Jean-Marc Puissant

Date de convocation du Conseil municipal : 02 avril 2026

PRÉSENTS : Alain Amblard, Laurent Benoit, Clément Bonnier, Patrick Collet, Fleur de Launay, Aymeric Desmet, Vanessa Dijoux, Camille Doudard, Nadine Grimault-Roux, Hélène Hervo, Sarah Huet, Céline Mercier, Yohann Pegeault, Steven Perrichot, Jean-Marc Puissant, Julien Querbouët, Mathilde Querbouët, Nathalie Ranno, Olivier Ropert, Hippolyte Schreiner, Carine Schurb, Alain Tanné, Eric Vallet, Céline Viaud, Tarik Vissuzaine, Eva Warns.

ABSENTS : Florence Fretay (en visio – pouvoir à Fleur de Launay)

VOTES A MAINS LEVÉES

Point inscrit à l'ordre du jour.

Conseillers en exercice : 27	Conseillers présents : 26	Votants : 27
POUR : 27	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

FINANCES – TARIFS D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Rapporteur : Alain Tanné, Adjoint

La Commune met ses équipements sportifs à disposition du collège privé l'Hermine pour la pratique de l'Education physique et sportive inscrite dans les programmes de l'Éducation nationale. Les équipements concernés sont le gymnase, le dojo, les équipements sportifs extérieurs et la piscine.

La gestion des collèges étant de compétence départementale, une convention d'utilisation des équipements sportifs a été signée entre le Département d'Ille-et-Vilaine, la Commune et le collège.

Depuis 2018, la commune a mis en place une tarification, basée sur les tarifs fixés par le Département. Le Département a communiqué ses tarifs 2026 par courrier en date du 10 mars 2026.

Il est proposé de maintenir les tarifs pour la mise à disposition des équipements sportifs communaux au Collège l'Hermine en s'appuyant sur les tarifs départementaux qui sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260408-2026_04_17-DE

Equipements	Durée	Tarif
Gymnase	Par heure	6.00€
Piscine	Par ¾ d'heure	30.00€
Equipement plein air	Par heure	2.50€

Sur ce rapport, le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le courrier du Département du 10 mars 2026 notifiant les tarifs de location des équipements sportifs en 2026,

Considérant que les tarifs applicables n'ont pas évolué depuis 2018,

Après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve les tarifs proposés ci-dessus,**
- **Autorise le Maire à ordonner la refacturation correspondante et à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Olivier Ropert

